

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du
Syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon
du 22 mars 2016 à Aiguines**



Membres présents : Bernard CLAP : Trignance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon, Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Antoine FAURE : Aups ; Delphine BAGARRY : Conseil départemental 04 ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jean BACCI : Conseil régional

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 23 février 2016 à Moustiers Ste Marie

2. Validation du projet d'équipe

Suite à la réorganisation politique validée en Comité syndical de Juin 2014 par le vote du nouveau Règlement Intérieur du Syndicat Mixte, une réorganisation technique a été enclenchée. Elle s'est mise en œuvre en septembre 2014 par le biais d'une note interne. Après une première année de mise en place, forts des premiers enseignements, une démarche a été menée en interne avec les représentants du personnel pour formaliser cette réorganisation en actualisant le document qui en pose le cadre : le projet d'équipe. A l'issue de sa présentation en séance, les membres du Bureau ont validé le projet d'équipe du Parc naturel régional du Verdon avant sa transmission pour avis au Comité Technique du Centre de gestion.

3. Voyage d'étude méthanisation agricole et rurale à Montans (Tarn) les 13 et 14 avril 2016

Les membres du Bureau ont validé les modalités d'organisation du voyage d'étude qui permettra à des agriculteurs et des élus de visiter une installation s'inscrivant dans un contexte proche du projet engagé en 2014/2015 sur la filière méthanisation, et qui permettra de se positionner sur la suite du projet.

4. Cotisation 2016 à l'association Vélo Loisir Provence

Suite à une présentation des activités de l'association sur l'année 2015, les membres du Bureau ont voté le renouvellement de l'adhésion du Parc du Verdon à l'association Vélo loisir Provence au titre de 2016 et pour un montant de cotisation de 7000 €. Voir article dans la rubrique actualités du site www.parcduverdon.fr

5. Marque « Parc naturel régional du Verdon » : autorisation d'utilisation de la marque

Les membres du Bureau ont validé les renouvellements, attributions ou retrait de la marque pour les prestataires qui suivent :

Hébergement	Gité de l'Escargot	Famille Marcotte à Quinson	Attribution sans réserve
Hébergement	Relais Notre Dame	Famille Berne à Quinson	Attribution sans réserve
Activités de pleine nature	Histoire d'eau	Gérard Marignane à Quinson	Attribution sans réserve
Activités de pleine nature	Sortie en goëlette	AVN 04 à Ste Croix	Attribution avec réserves
Activités de pleine nature	Face cachée du Verdon	Yannick Bernier à Montpezat	Retrait
Education	Le Parc c'est quoi ?	CPIE	Renouvellement sans réserve
Education	Le village englouti	Maison des lacs	Levée de réserves
Education	Roches et paysages	Musée Promenade	Levée de réserves
Education	Habiter le Verdon	Andréa Bacher	Attribution sans réserve
Education	Le Parc c'est quoi ?	Gulliver	Renouvellement sans réserve
Produits	vins du Verdon	Eric Pourrière à Quinson	Attribution sans réserve
Produits	vins du Verdon	Joel Pourrière à Quinson	Attribution sans réserve
Produits	vins du Verdon	Timothée Espitalier à Quinson	Attribution sans réserve

6. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau ont approuvé les dossiers de demande de subventions suivants :

▪ **Actions pédagogiques scolaires : Cycle d'animations sur l'eau années scolaires : 2016-2017 et 2017-2018**

Coût total TTC : 31 500 € // Agence de l'eau : 15 750 € // Région : 9 450 € // PNR Verdon : 6 300 €

▪ **Etude diagnostic du programme de restauration et d'entretien de la ripisylve des sous-bassins de l'Artuby et du Jabron et réalisation d'une programmation 2017-2021 - Répartition de l'autofinancement**

Les membres du bureau ont validé la modification du plan de financement tel que suit :

Coût total TTC : 40 000 € // Agence de l'eau : 20 000 € // Conseil régional : 9 018 € // PNR Verdon : 8 000 € // Communauté de communes Artuby Verdon : 2 237 € // Communauté d'agglomération du pays de Grasse ou les 3 communes concernées (Valderoure / Andon / Séranon) : 745 €

▪ **Renouvellement de la DIG sur le bassin versant du Verdon**

Coût total : 60 000 € // Agence 50 % : 30 000 € // CD 04 : 13 536 € // PNRV : 9 931 € // CC Artuby Verdon : 89 € // Valderoure, Andon, Séranon : 1 102 € // SIVU : 5 162 € // Saint-Paul-lez-Durance : 9 € // Montmeyan : 207 €

Ce dossier nécessitera éventuellement des inventaires naturalistes complémentaires, estimés à 40 000 € et qui feront l'objet d'un dossier ultérieur.

▪ **Répartition de l'autofinancement pour un poste de « chargé de projet organisation GEMAPI »**

La loi MAPTAM de janvier 2014 a créé la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), attribuée aux EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018.

Un très important travail doit être réalisé d'ici cette échéance, afin de définir un mode d'organisation permettant de préserver au maximum l'approche par bassin versant. Ce travail nécessite des moyens humains.

Une première réunion a eu lieu avec les intercommunalités le 4 février : les intercommunalités présentes ont validé le fait de mutualiser un poste à l'échelle du bassin versant, porté par le syndicat mixte. Afin de l'inscrire à leur budget, les intercommunalités ont besoin de connaître la participation qui pourrait leur être demandée. Les membres du Bureau ont ainsi délibéré sur le partage de l'autofinancement en fonction de la part de surface du bassin versant du Verdon.

▪ **Dispositif Ecogardes 2016 (modification du plan de financement)**

Coût total TTC : 162 875 € // Région : 78 900 € // CD 83 : 45 000 € // CD 04 : 6 400 € // PNR Verdon : 25 475 € // EDF : 7 100 €

▪ **Elaboration d'un schéma de mobilité touristique durable au service de l'itinérance**

Coût total TTC : 76 000 € // Etat CIMA (40%) : 30 400 € // Région 30 400 € // PNR Verdon : 15 200 €

▪ **Volet infrastructures Agro-écologiques du projet REGAIN** (plantations, formations, communication)

Coût total TTC : 34 509 € // Région : 15860 € // Fondation Occitane : 11500 € // PNR Verdon : 7149 €

7. **Marché Fourniture de matériels informatiques** : Point reporté

8. **Convention de prêt de matériel**

Les membres du Bureau ont validé la convention type de prêt de matériels adaptés aux pratiques de randonnée pour les personnes handicapées acquises par le Parc du Verdon (2 joëlettes et 2 modules tout chemin).

9. **Participation aux frais de TVA du GAL confluence autour du Verdon au titre de l'année 2015**

Les membres du Bureau ont approuvé la prise en charge par le Parc des frais de TVA inhérents au fonctionnement du programme Leader du Verdon, pour **1412,67 €** pour le GAL confluence autour du Verdon et **48,61 €** TTC pour le GAL Leader 2015 – Grand Verdon.

10. **Remboursement de frais avancés par les agents du Parc et B. CLAP**

Valérie Hébrard..... achat de tasses	75,00 €
Corinne Gautier achat de carburant	20,01 €
Jean-Philippe Gallet réexpédition du courrier.....	46,00 €
Bernard Clap déclaration JO association réseau des parcs	44,00 €

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

à Moustiers Sainte Marie, le 29 mars 2016

Le Président,
Bernard CLAP

